Mairie de Perche en Nocé

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2019

Présents : M. Mmes BEAUCHET J-C, BOUCAULT C., CHALEMBERT G., CHALETTE R., CORBIN T., GOUAULT Ph., GUERIN R., GUIOT R., LANDEMAINE S., LENAERTS P., LESIEUR E., LETOURNEUR O., MASSOLA J., MAY P., PECCHIOLI P., PEILLON M., PEUVRET C., PLANCHENAULT Ph., POTTS O. QUINEAU D., VAIL A.

Excusés : MM. BIFFARD M. (pouvoir à GUIOT R.), GUILLAUME M. , HUBERT A. (pouvoir à PEILLON M.), OLIVIER G. (pouvoir à POTTS O.), VERNEY G.

Invité : Marc LE MOIGNE, receveur municipal

1) Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Affectation des résultats 2018

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

	Excédent de fonctionnement cumulé au 31.12.2018	Report de l'excédent de fonctionnement au budget 2019	Affectation en réserves
Budget général	666 802.80	166 293.36	500 509.44
Budget annexe assainissement en DSP	101 753.57	0.00	101 753.57

3) Vote du budget primitif 2019

a) vote des taux d'imposition 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

1) décide de voter le maintien des taux cibles suivants :

- Taxe d'habitation : 6,96 %
- Taxe foncière sur le bâti : 4,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 9,56 %

2) charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Revalorisation des bases d'imposition prévisionnelles 2019 :

- taxe d'habitation : + 2,58 %,
- foncier bâti : + 1,54 %
- foncier non bâti : + 2 %

La taxe d'habitation sera supprimée en 2021 et consécutivement ses bases d'imposition. L'Etat compense cette suppression par un dégrèvement reversé aux communes, figé sur la base d'imposition 2017.
La taxe d'habitation représente plus de la moitié du total des impôts perçus par la commune.

b) Demandes de subvention

Monsieur le Maire présente deux nouvelles demandes de subvention. Le conseil municipal décide de leur attribuer les subventions suivantes :

- CFA de Sorigny : 100 €
- Athlétic club Mortagnais : 16 € (pour 1 enfant licencié)

c) Vote du budget primitif 2019

Monsieur Le Moigne présente les propositions de budget.

Budget général : il s'équilibre en section de fonctionnement à 1 487 302 € et en section d'investissement à 1 134 257 €.

Le budget annexe assainissement en DSP s'équilibre en section d'exploitation à 179 311 € et en section d'investissement à 670 221 €.

Budget annexe lotissement de Colonard-Corubert : il s'équilibre en section de fonctionnement à 143 368 € et en section d'investissement à 170 125 €. Une avance du budget général de 27 961 € est votée et sera réattribuée à l'occasion de la vente de parcelles.

Budget annexe lotissement de Nocé : il s'équilibre en section de fonctionnement à 21 295 € et en section d'investissement à 21 295 €. La vente de deux lots est en cours mais le compromis de vente n'étant pas signé à ce jour, elle ne peut pas être inscrite au budget. Il restera deux lots à vendre. L'avance du budget général réalisée en 2018 sera remboursée à l'issue de la vente.

Le budget primitif 2019 (budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe lotissement de Colonard-Corubert et budget annexe lotissement de Nocé) est approuvé à l'unanimité des votants.

4) Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire rappelle qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 € pour couvrir le besoin de financement des nouvelles dépenses d'équipement.

Il présente le résultat de la consultation de plusieurs organismes bancaires.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Banque Postale aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 0,72 €
- Commission d'engagement : 300 €
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant

Une décision modificative sera prise lors du prochain conseil municipal pour inscrire ce financement au budget général.

5) Questions diverses :

- Il est décidé d'adhérer à l'association « les Amis de la Gendarmerie » moyennant une cotisation globale annuelle de 35 €. Cette association a notamment pour objet de promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie nationale, transmettre ces valeurs aux jeunes générations et soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population. Cette adhésion permettra notamment l'organisation de la cérémonie en mémoire de l'adjudant Colpart en juin 2019.

- Olivier Potts fait un compte-rendu de l'assemblée générale du Marché Ambulant du Perche (MAP) qui risque de cesser son activité cet été. En effet, sa situation financière s'est détériorée du fait du changement de la réglementation européenne sur les produits qui viennent de l'Europe et sur la suppression des emplois aidés.
  Quelques communes ne leur versent pas de subvention alors que certains de leurs habitants bénéficient du service. Pour rappel, le prix des produits distribués est fixé à 10 % du prix retrouvé dans les grandes surfaces. Monsieur Potts se charge d'aider cette structure à communiquer davantage notamment auprès des partenaires financiers (collectivités).

- Le conseil municipal remercie monsieur Le Moigne, receveur municipal, pour la qualité de son travail et des rapports humains.
- Conseil municipal des jeunes : il s'est réuni le 16 mars à Nocé avec la présence de 4 jeunes seulement et de 4 accompagnateurs. Les jeunes souhaitent réaliser des tâches avec « leurs mains ».
- Didier Quineau propose la création d'un arrêt sur notre territoire pour les campings-cars. L'emplacement reste à identifier (Nocé, Colonard, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20

Le Maire,

Pascal PECCHIOLI